

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 20580 (Rect)

présenté par

M. Seitlinger, Mme Corneloup, M. Ray et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 11, substituer à la date :

« 31 août 2023 »,

la date :

« 30 novembre 2023 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser la temporalité de mise en œuvre de cet article, pour favoriser l'acceptabilité sociale de cette réforme